



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 51633

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre du logement sur les propositions faites par la fondation Abbé Pierre pour le logement à La Réunion. En effet, l'accroissement de la pauvreté à La Réunion impose l'accroissement du nombre de logements sociaux neufs, tant en locatif, qu'en accession à la propriété. Ce sont, ainsi, d'après la fondation, près de 5 000 logements qui devraient être livrés au lieu des 2 000 qui le sont depuis trois ans. C'est pourquoi il lui demande quel moyen le Gouvernement envisage de prendre afin de répondre à la situation.

## Texte de la réponse

L'accroissement de la production de logements et en particulier de logements sociaux, est une priorité pour apporter des réponses concrètes aux foyers en attente de logement et détendre le marché immobilier des départements d'outre-mer. C'est pourquoi, le premier des piliers des propositions faites par la fondation Abbé Pierre concerne la production de logements accessibles. Pour y parvenir, les améliorations des conditions de financements intervenues au cours des derniers mois (taux du prêt locatif usage social (PLUS) et instauration d'aides fiscales pour le logement social en sus du socle des aides de la ligne budgétaire unique - LBU) se conjuguent avec les crédits du plan de relance spécialement dédiés aux départements d'outre-mer. Au-delà, la poursuite volontaire des programmes de rénovation urbaine, le renforcement du fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) et l'implication des collectivités (en accompagnement du soutien de l'État en cas de surcharge foncière) sont les trois leviers privilégiés pour lever les obstacles à la production de logements sociaux, financièrement accessibles et diversifiés.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51633

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Logement et urbanisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2009, page 5530

**Réponse publiée le :** 22 décembre 2009, page 12342